



Pas marié, un enfant, séparé quels droits ?

Par **Carole**, le **28/09/2009** à **22:00**

Bonsoir,rrnJe vous écrit parce que je vis avec un homme depuis maintenant 10 ans, il a une fille de 12 et vie dans sa propre maison étant le seul propriétaire. Il n'est pas marié ni pacsé avec la maman de sa fille, et cette dernière nous rend la vie impossible car elle ne veut pas quitter définitivement la maison.rnElle de son coté est un avec un homme veuf avec 2 enfants et vit "pratiquement" chez lui... Quelles sont les solutions pour la mettre définitivement à la porte ?? rnMerci pour vos réponses afin de nous éclaircir sur nos droits.